



SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX
1215S07630 ISSN 1252-9915 Dir de pub. J-P MAURICE

Prix de vente au numéro : 0,5 euro Imprimé par nos soins
Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du 6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Dispensé de timbrage

PIC Val d'Oise



Déposé le lundi 28 novembre 2011

Inacceptable !!!

Après le G20 qui n'a eu pour seuls objectifs que de faire plier la Grèce et de « rassurer » les marchés, la situation économique et sociale reste inquiétante en Europe. La fuite en avant des États consistant à sabrer dans les dépenses publiques, aggrave la situation.

En France, le gouvernement a présenté son nouveau plan de rigueur, qui tout en fragilisant l'économie, consiste, comme le précédent, à faire porter les efforts essentiellement sur les salariés. En accélérant la réforme des retraites, en limitant la progression des dépenses de santé, en poursuivant la réduction des dépenses de l'État, en mettant en cause le financement des collectivités locales ce sont effectivement les salariés, du public comme du privé, les chômeurs, les jeunes et les retraités, qui sont mis à contribution sans distinction du niveau des revenus. Cela aggravera encore les inégalités. La désindexation partielle des prestations amènera une nouvelle dégradation du niveau de vie des familles les plus modestes et des personnes privées d'emploi.

Dans sa volonté de faire payer la crise aux salariés, le gouvernement tire les droits de tous les salariés vers le bas en proposant de porter à quatre les jours de carence dans le privé et d'instaurer le même principe sous forme d'une journée dans le public en cas d'arrêt maladie. Le SNUipp avec la FSU rejette ces propositions.

A l'opposé de mesures injustes, inefficaces et brutales, le SNUipp avec la FSU continue d'affirmer qu'il faut envisager des mesures structurelles (fiscalité, emploi et salaires) permettant à terme une réelle sortie de crise. Les services publics et la Fonction publique sont des

leviers pour sortir de la crise et il faut en finir avec la suppression des emplois publics. Les organisations syndicales doivent être consultées sur la situation économique et sociale de notre pays.

Dans l'Education, les suppressions de postes continuent, les conditions de travail se dégradent encore et la réussite de nos élèves est sacrifiée.

Et maintenant comme nouvelle mesure de démantèlement des droits collectifs de la profession, d'accélération de l'individualisation des carrières, le ministère se prépare à publier un décret (et son arrêté d'application) qui remet en cause les modalités d'évaluation des enseignants.

Finies les promotions au Grand Choix ou au Choix... Finies les CAPD promotions...

Au delà des économies énormes sur le dos de notre profession, il n'y aurait plus de règles, plus de garde-fou, plus de transparence... Il ne resterait que le salaire à la tête du client...

Ne nous méprenons pas : l'actuel système d'avancement d'échelon est injuste, nous le dénonçons chaque année...

Mais ce projet ajoute de l'arbitraire à l'injustice...

Face à toutes ces attaques, serrons les rangs !

Syndiquons nous massivement. Plus nombreux nous serons plus forts. Se syndiquer c'est une première démonstration de force !

Et soyons Tous et Toutes en Grève le 15 décembre pour imposer d'autres politiques et faire respecter nos droits !

Alexis Pomérat

Secrétaire départemental du SNUipp 95

SNUipp FSU - Val d'Oise

26 rue F. Combe - 95014 Cergy cedex

Tél : 01 30 32 21 88

Fax : 01 30 32 39 12

courriel : snu95@snuipp.fr

site : <http://95.snuipp.fr>

ils veulent tout
ASSEZ !

G ~~rève~~

le jeudi

15 déc.
2011

P
O
U
R

dire stop au cauchemard

Sommaire

Edito	p 1
Evaluation profs	p 2
Spécial Educ prio	p 3-6
Echos CAPD	p 7
Bulletin d'adhésion	p 8

Nouvelle évaluation des enseignants : inacceptable !

Avancement, Promotion et Évaluation des enseignants... Le ministère veut modifier en profondeur les modalités d'évaluation des enseignants.

Pour le ministère, les projets de décret et d'arrêté portant de profondes modifications sont déjà prêts pour être appliqués dès la rentrée 2012. **Il faut tout mettre en œuvre pour nous y opposer. Pourquoi ?**

Le projet d'arrêté confié à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale (chef d'établissement dans le second degré) l'entretien d'évaluation effectué tous les trois ans sur des critères contraires à la complexité du métier d'enseignant.

La carrière des professeurs des écoles serait « recalibrée ». **Une seule durée d'échelon serait conservée : l'ancienneté.**

Une « petite carotte »

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale (chef d'établissement dans le second degré) peut proposer « une réduction d'ancienneté », raccourcissement de carrière :

- 5 mois tous les 3 ans (durée prévue entre chaque entretien) pour 30 % du corps (ce qui pourrait correspondre au grand choix).

Pour les personnels promus le plus rapidement : passage de 18 ans, dans le système actuel, à 26 ans et 8 mois dans le projet de décret, soit 8 ans et 8 mois de plus.

- 2 mois tous les 3 ans pour 50% du corps, ce qui pourrait correspondre au choix.

Pour les personnels promus au rythme moyen : passage de 26 ans dans le système actuel à 28 ans et 4 mois dans le projet de décret, soit 2 ans et 4 mois de plus.

- pas de modification pour une carrière à l'ancienneté : 30 ans pour atteindre le 11ème échelon.

Pour la période 2012-2015 : aucune procédure d'avancement d'échelon autre que l'avancement au rythme le plus défavorable : l'ancienneté.

Non content de sacrifier leur métier, le ministère veut aussi rogner le pouvoir d'achat des enseignants. C'est une économie énorme pour le gouvernement. En rallongeant la durée d'avancement, le ministère prive les personnels de la source principale d'augmentation de salaire (en particulier avec le gel du point d'indice).

Comparaison

Grille d'avancement actuelle

Échelon	Gd choix	Choix	Ancienneté
10ème au 11ème	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois
9ème au 10ème	3 ans	4 ans	5 ans
8ème au 9ème	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
7ème au 8ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
6ème au 7ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
5ème au 6ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
4ème au 5ème	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
3ème au 4ème	-	-	1 an

Projet nouvelle grille

Échelon	Projet
10ème au 11ème	5 ans 6 mois
9ème au 10ème	5 ans
8ème au 9ème	4 ans 6 mois
7ème au 8ème	3 ans 6 mois
6ème au 7ème	3 ans 6 mois
5ème au 6ème	3 ans 6 mois
4ème au 5ème	2 ans 6 mois
3ème au 4ème	1 an

La « rémunération au mérite » mérite notre REJET

Comment évaluer une activité complexe, multidimensionnelle, difficile à enfermer dans des critères quantitatifs comme l'enseignement et celle ou celui qui le dispense ?

Le projet de décret du gouvernement se propose d'identifier la « valeur ajoutée » que peut représenter l'enseignant vis-à-vis de la réussite de ses élèves.

Dans les années quatre-vingt, des tentatives ont eu lieu aux États-Unis fondées sur les avis de la hiérarchie. Échec total suite à une opposition résolue des enseignants face à la systématisation de dérives apparentant davantage ce système à du favoritisme, à une « note de gueule » qu'à l'évaluation d'une quelconque efficacité.

Le premier effet (constaté aux USA ou en Grande Bretagne) sera une baisse d'ambition et l'organisation d'un bachotage sur les matières testées. De plus, les accumulations statistiques induites par ce type de modèle n'apportent rien à l'enseignant sur sa connaissance de ses élèves. Par contre, elles peuvent aboutir à contrôler et standardiser les pratiques dans les classes.

Les effets pervers sont prévisibles : augmentation des tensions quant à la prise en charge des élèves « difficiles », évitement exacerbé des écoles « difficiles », tension entre collègues sur la responsabilité du niveau d'une classe ou de certains élèves.

La nature et l'efficacité de l'acte pédagogique sont en partie liées au contexte d'enseignement, c'est-à-dire à la classe et aux élèves qui la composent. Or, les entretiens vont se dérouler hors de la classe à base de données statistiques. Les éléments de contexte (conflictualité entre élèves, hétérogénéité, comportements des élèves plus ou moins invasifs etc.) ne seront pas perçus comme ils peuvent l'être quand le contact humain avec la classe est possible.

Hiérarchie quand tu nous tiens...

Dans le projet de décret, une institution comme l'école qui fonctionne sur la base d'un conseil des maîtres est une anomalie. Le projet de décret renforce le pilotage des écoles par des IEN. Théoriquement, ils devront recevoir les collègues une fois tous les trois ans pour faire le point sur les objectifs. Cet entretien entrainera une évolution de carrière éloignée de toute pratique professionnelle réelle.

C'est un renforcement du pouvoir hiérarchique avec le risque de mise en place de petits « potentats » locaux.

Il est également prévu que le supérieur hiérarchique puisse faire l'entretien par un autre personnel. Directeurs transformés en chefs d'établissement dans le 1er degré ?

Un autre aspect du projet de décret fait référence à plusieurs reprises à « la manière de servir » des enseignants. Un enseignant qui applique une consigne syndicale correspondant à ses convictions sera-t-il « oublié » ?

Ces 2 projets sont donc totalement inacceptables, ils constituent une agression frontale contre les personnels et transforment le rôle de l'École.

C'est aussi une marque de mépris à l'égard du travail accompli par les enseignants dans leur classe. C'est enfin une volonté de transformer des personnels concepteurs de leur métier en simples exécutants de directives imposées.

Evaluation des enseignants, Postes, Salaires, jour(s) de carence...

La liste est longue, les raisons de se mobiliser nombreuses !

Tous en grève unitaire le 15 décembre !

L'avancement (promotions), l'Avantage Spécifique d'Ancienneté et la Formation Continue étaient à l'ordre du jour de la CAPD du 22 novembre.

L'Inspecteur d'Académie a ouvert et installé la nouvelle CAPD, résultant des élections professionnelles. Il a émis le souhait de continuer à travailler en confiance et dans la transparence avec les délégués du personnel, les collègues devant en effet avoir le sentiment d'être gérés et accompagnés « *dignement* ». Il a rappelé les 3 points travaillés lors du dernier groupe de travail qui concernent des changements dans le mouvement intra départemental (voir le compte rendu du GT du 3 novembre 2011 sur notre site internet).

- Congé longue durée, l'IA valide l'idée d'une bonification, suite à la perte du poste.

- Congé parental, l'IA semble accepter la proposition de laisser les collègues titulaires de leur poste pendant une année.

- Directeurs d'école du socle commun en ECLAIR : l'IA a entendu nos remarques. Les collègues qui postuleront sur ces postes devront être inscrits sur la liste d'aptitude des directeurs d'école puis rencontreront l'IEP de la circonscription. Le Snuipp a pris acte de l'avancée significative dans cette dernière proposition faite à la CAPD.

Le SNUipp-FSU a ensuite fait une déclaration pour dénoncer les politiques générales et éducatives menées et leurs répercussions sur notre profession dégradant encore et toujours nos conditions de travail et de réussite des élèves.

Suite à cette déclaration, l'IA a proposé qu'un groupe de travail se mette en place sur la question de l'évaluation des enseignants. D'autre part, il a, d'ores et déjà, annoncé que les travaux de carte scolaire se dérouleront dans un contexte de contraintes budgétaires terribles. Malgré des prévisions d'effectifs en hausse, l'IA devra vraisemblablement « *rendre* » des postes et pour ce faire confirme les hypothèses de fermetures de postes d'enseignants qui ne sont pas devant élèves.

1) Formation continue

Seulement 15 stages de 3 semaines étaient proposés :

9 stages d'antenne (centrés sur les priorités départementales : lutte contre l'illettrisme et l'innumérisme), 5 concernant l'ASH et 1 pour la préparation du CAFIPEMF. 2 stages ont été annulés par manque de candidats : maîtrise de la langue à Argenteuil et stage d'analyse de pratiques en ASH.

Evolution sur les 3 dernières années :

	2009/10	2010/11	2011/12
Nombre de candidatures	491	790	365
Nombre de candidats retenus	265	449	252

Le nombre de candidatures est en baisse notable, vraisemblablement dû au peu de nombres de stages proposés.

Dates des stages : 1ère période du 9 au 27/01/2012 (stages n° 47-49-51-53), 2nde du 30/01 au 17/02/2012 (n° 45-48-50-52).

Et en termes de remplacement ? Le grand bazar...

Pour la première fois, tous les stages de 3 semaines seront remplacés uniquement par des étudiants en Master2 (à priori admissibles ou non admissibles). En effet, au vu de la situation extrêmement tendue du remplacement, la BD stage ne compte plus que 25 collègues sur les 30 au début de l'année.

L'IA annonce qu'il n'a pas encore connaissance du nombre de terrains de stage nécessaires pour poser les M2, il lui est donc impossible, à ce jour, de stabiliser le nombre de stagiaires... De plus, les M2 ne peuvent remplacer que des collègues à temps plein sur leur poste, l'IA a donc supprimé toutes les candidatures de collègues exerçant sur postes fractionnés ou à temps partiel ! C'est intolérable. Il s'agit souvent de jeunes collègues qui n'ont pas choisi d'être posés sur des postes fractionnés. Les collègues ZIL, BD, TRS sont aussi écartés ! D'autre part, et pour la première fois, il pourrait y avoir une inéquité de traitement, puisque les M2 pourraient choisir leur lieu de stage sur une liste plus importante que leur nombre. Certains collègues pourraient donc ne pas partir même avec un barème supérieur !

Le SNUipp a dénoncé ces dysfonctionnements, la vision du métier d'enseignant par le ministère est donc "incroyable" avec une formation initiale déjà quasi inexistante et une formation continue qui disparaît petit à petit alors que dans le même temps les carrières s'allongent ! Que dire de la manière dont sont traités les collègues qui attendent de savoir si oui ou non ils pourront partir en stage...

Le SNUipp a également demandé qu'une attention particulière soit apportée aux M2. Quel suivi dans les circonscriptions et par qui ? Notamment dans les écoles où plusieurs collègues partiront en stage.

L'année dernière, les M2 venaient en observation une semaine entière dans les classes, cette année, ils ne viendraient que 2 jours (à priori les 8 et 9 décembre).

Au final, **une formation continue qui disparaît**, un nombre d'étudiants en M2 encore inconnu d'où une impossibilité de désigner des stagiaires en CAPD le 22 novembre 2011.

Le métier se complexifie, le temps manque aux collègues pour échanger sur les pratiques professionnelles. Un des espaces permettant à la fois de prendre du recul par rapport à l'exercice du métier et à se former à des nouveaux outils, à se confronter à de nouvelles expériences tout en bénéficiant d'un apport didactique, était bien les stages de formation continue.

On note une fois encore l'impact des mesures budgétaires inadmissibles prises par ce gouvernement, au détriment des enseignants et des élèves.

2) Promotions

Les situations de 3695 collègues promouvables ont été examinées sur près de 8000 collègues exerçant sur le Val d'Oise. Compte tenu du ratio promus / promouvables décidé par le ministère, sur ces 3695 collègues, seuls 2430 ont pu bénéficier d'une promotion dont seulement 641 au rythme le plus rapide.

Le SNUipp FSU 95 a informé individuellement les plus de 600 collègues qui nous avaient confié leur dossier dès le retour de la CAPD. Il a également mis sur son site internet un outil permettant à chacun de prendre connaissance de son résultat et de connaître les barèmes des derniers promus dans chaque échelon. **Transparence et équité : une raison de plus de se syndiquer !**

Revaloriser nos carrières est devenu indispensable

Alors que le coût de la vie ne fait qu'augmenter, les promotions seraient aujourd'hui le seul moyen, inégalitaire, de voir progresser son salaire. Des années de politique de moindre augmentation de la valeur du point par rapport à l'inflation ont conduit à une perte considérable du pouvoir d'achat. Le gel du point d'indice pour 2011, celui envisagé pour 2012 et 2013, crée une situation sans précédent, porteuse de lourds reculs sociaux et de bradage des qualifications. D'autant que ces gels se cumulent avec la forte augmentation des retenues pour pension dans la loi de réforme des retraites. Les enseignants ont vu leur salaire net baisser depuis 2011.

Les comparaisons internationales montrent qu'en France les enseignants du premier degré sont parmi les moins bien payés des pays de l'OCDE. Le SNUipp s'est adressé au ministre pour demander l'ouverture de négociations sur la revalorisation du métier d'enseignant.

Tous en grève le 15 décembre !

BULLETIN D'ADHESION 2011 - 2012

S
N
U
i
p
p
(FSU)
95
A
D
H
E
S
I
O
N
2
0
1
1
/
2
0
1
2

NOM : M. Mme. Mlle Prénom :

Nom de jeune fille : Date de naissance :

Adresse personnelle (envoi des publications) :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

e-mail :

Etablissement :

Date & Signature :

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par l'organisation syndicale.
Je demande au Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC du Val d'Oise de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Val d'Oise.

La cotisation syndicale ouvrira droit à un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de la cotisation sur l'impôt sur les revenus 2011.
Exemple : Pour une cotisation de 100 euros : crédit d'impôt = 66 euros.

COTISATIONS 2011/2012

échelon	COTISATIONS		
	insit.	prof. écoles	prof. écoles hors classe
01		94,00	136,00
02		103,00	153,50
03		108,50	165,00
04		114,00	176,50
05		120,50	191,00
06	107,00	128,00	203,50
07	109,50	136,00	215,00
08	115,50	146,00	
09	121,00	155,50	
10	129,00	168,00	
11	141,00	181,00	

Cocher la case correspondant à votre situation

A JOUTER	en €
IPEMF, spécialisés	4,20 €
CPC	7,50 €
CPD	11,30 €
Direction 2 à 4cl.	4,40 €
Direction 5 à 9cl.	8,30 €
Direction 10cl. et+	11,00 €
Direction SEGPA	14,00 €
Direction EREA	33,00 €

- M1, M2 : 35,00 • AE, AVS, EVS : 50,00 •
 - PES, Retraités : 94,00 • Mi temps : 76 •
 - Autres temps partiels, congés formation, CPA : au prorata de la cotisation de l'échelon
 - PEGC : 0,51 % du salaire brut
- ➔ Pour toute situation particulière, contacter la section

Le montant de ma cotisation est :
Je paye avec 1 ou 4 chèques à l'ordre de SNUipp Val d'Oise
Je choisis le prélèvement BPRNP (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB).
Indiquer le nombre de prélèvements mensuels souhaités : (10 max d'octobre à juillet)
Je choisis le prélèvement reconductible

L'adhésion au SNUipp comprend le service des publications départementales et nationales du SNUipp et de la FSU.

TITULAIRE DU COMPTE

Nom et prénom
adresse
Code postal Ville

COMPTE à DEBITER

Code Etablissement Code guichet
N° de compte Clé
Date Signature

AUTORISATION de PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai directement le différend avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR
 405.975

ORGANISME CREANCIER
SNUipp Val d'Oise
26 rue Francis Combe
95014 CERGY CEDEX

Etablissement teneur du compte (à compléter SVP)

.....

Trop cher ! Non ! 66 % de la cotisation est déductible des impôts, et vous pouvez fractionner votre paiement.

A retourner au SNUipp 95 - 26 rue Francis Combe - 95 014 Cergy cedex

Après les élections, transformez l'essai, adhérez dès maintenant au SNUipp !